

Compte-rendu du conseil de direction du 11 janvier 2010

Le 11 janvier 2010, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil du site de la Fleuriaye, sur convocation de M. CITEAU directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mmes CORTHIER, DURAND, L'ANTON, SALLÉ
MM. BARBU, BASTIANELLI, CASTAGLIOLA, J. GARNIER, GOULEAU, GRELIER, GUÉRIN, LE LOCH, MARCHAND, MARQUET, MILLET, MORIN, SARDA

Étaient excusés :

Mmes GACHET, PEREZ
MM. BUCHON, DETERRE, FAUCOU, VIARD-GAUDIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte rendu du 16/11/2009
- 2 - Présentation de la nouvelle composition du CD
- 3 - Finalisation et adoption des projets de développement de l'IUT de Nantes dans le cadre du prochain plan quadriennal de l'Université
- 4 - Choix d'investissements pédagogiques complémentaires pour 2010 < 25.000 € à financer sur le reliquat « retour sur amortissements »
- 5 - Préparation de la journée « Portes Ouvertes » du 30 janvier 2010 et budget communication 2010
- 6 - Paiement des enseignants vacataires et permanents (nouveau système de paiement mis en place dans le cadre des RCE)
- 7 - Elections en cours
- 8 - Conventions de stages
- 9- Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du 16 novembre 2009

Le compte rendu du conseil de direction du 16 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation de la nouvelle composition du conseil de direction

	Chefs de département		Représentants Enseignants	
Départements	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
GEA	Noël BARBU	Véronique LAIME	Joël GARNIER	Véronique LAIME
GEII	Philippe CORMERAIS	Nozar RAFII	Christophe MILLET	Bruno FEUVRIE
GMP	Sébastien LE LOCH	Yves POUZANT	Sébastien GOULEAU	Olivier CARDIN
GTE	Éric MARCHAND	Ludovic PLOUZENNEC	Laetitia PEREZ	Samia DOUILLARD
INFO	Jean GRELIER	Christine JACQUIN	Emmanuel MORIN	Jean-François REMM
QLIO	Jean-Paul GUERIN	Rodophe DALLE	Isabelle CORTHIER	Fabian PERRIER
SGM	Dominique MARQUET	Laurence ATHOUËL	François BASTIANELLI	Pierre MOUSSEAU
			Titulaires	Suppléants
Représentant des personnels administratifs			Maryline DURAND	Catherine BOSCHET
Représentant des personnels techniques			Jackie SALLÉ	Jean-Marie PALUSSIÈRE
Responsable Formation continue et Apprentissage			Anne L'ANTON	

Licences professionnelles : Chargés de mission			
Commerce	Emmanuelle GACHET	SEICOM	Christian VIARD-GAUDIN
LOGIQUAL	Philippe CASTAGLIOLA	I2P	Sébastien LE LOCH
MRCE	Jean-Jacques BUCHON	D2M	Alain SARDA
CTE	Rémi DETERRE	IMOC	Alain SARDA
SIL	Sébastien FAUCOU	SYRDES	Olivier ROUX

3 – Finalisation et adoption des projets de développement de l'IUT dans le cadre du prochain plan quadriennal de l'université

J-P. CITEAU rappelle que la lettre de cadrage sur l'offre de formation attendue pour le mois de novembre 2009 ne nous est pas encore parvenue et que le dossier envoyé a été établi selon le modèle défini par la présidence pour le dernier quadriennal. Puis, il présente l'organigramme de l'offre de formation qui a été transmis aux services de la Présidence accompagné d'un document présentant l'évolution de cette offre par rapport au quadriennal en cours.

La déclinaison des formations par département sera transmise à la présidence après validation par le conseil de direction.

Le développement proposé se veut raisonné et multiple : l'alternance sera la règle pour la plupart des licences professionnelles. J-P. CITEAU propose 3 nouveaux DUT ou option de DUT et 5 nouvelles Licences Professionnelles.

En ce qui concerne les DUT :

- une option en QLIO : Pilotage et gestion de la petite entreprise
- un département Génie du Conditionnement et de l'Emballage adossé à SGM
- un département tertiaire avec 3 mentions possibles : Carrières Juridiques et Judiciaires, Carrières Sociales, et Services et Réseaux de Communication.

Un département Carrières Sociales a été créé à Cholet mais la pression à l'entrée (3650 dossiers pour 56 places) permet d'envisager ce projet. Les départements CJJ et SRC répondent à des demandes pour consolider des filières de formation qui se mettent en place sur l'Université de Nantes.

J-P. CITEAU rappelle que toutes les créations de formation se font en l'absence quasi-totale de moyens humains. On peut seulement espérer une aide des collectivités territoriales ou des créations de postes de contractuels, rendues possibles par la loi LRU. La création d'un nouveau département ne peut être envisagée sans déménagement sur le site de la Fleuriaye, ni même avec les 7500m² du dernier projet.

En ce qui concerne les Licences Professionnelles :

- Département GEA :
 - LP management des organisations, spécialité création et reprise d'entreprises (objet d'un module transversal dans le DUT GEA actuel)
 - Métiers de la comptabilité et de la gestion, projet national du conseil de l'ordre des experts comptables avec 7 ou 8 options prévues.
- Département GMP : LP production industrielle, spécialité aéronautique, orientée maintenance en complément de la LP I2P : ouverte en alternance seulement.
- Département GEII : LP Génie Électrique, spécialité distribution électrique et automatisme, dans le domaine de la haute tension.
- Département GTE : LP Énergie et Génie Climatique, spécialité conception des bâtiments économes à énergie positive.

C. ROUEIRE a modifié la colonne « charges d'enseignement » des licences professionnelles pour tenir compte de l'alignement des TP sur les TD pour les enseignants de statut universitaire.

4 – Choix d'investissements pédagogiques complémentaires pour 2010 < 25.000 € à financer sur le reliquat « retour sur amortissements »

Il s'agit d'investissements hors plan informatique dont le montant doit être, dans la mesure du possible, inférieur à 25.000 €.

L'I.U.T espère un droit de tirage sur le retour sur investissement de l'ordre de 40.000 €.

Les projets présentés sont les suivants :

- Portique de sécurité pour le CDI de la Fleuriaye pour un montant de 10.000 €.
- Mise à jour des équipements du laboratoire de mécanique. 21.500 € pour des équipements concernant les départements SGM/GTE/GMP et 12.000 € pour une plateforme d'essais, équipement spécifique au département GMP.
- Machine de traction compression pour un montant de 23.838 € pour le département SGM.
- Micro-Centrale hydroélectrique qui concerne les départements GTE/GEII. Ce projet, présenté tardivement, est reporté à l'année prochaine.

J-P. CITEAU demande aux autres départements porteurs de projets d'indiquer le montant de leur participation au financement du projet.

D. MARQUET signale qu'il attend un retour de 15.000 € environ sur ses réalisations au CRTTI en 2009 et que la participation de SGM sera fonction du reversement.

J-P. CITEAU va s'informer auprès de A. SARDA et J-R. DUBAS sur le bilan des recettes CRTTI.

Le département GMP fait état d'une participation de l'AIP à hauteur de 7.000€ sur la plateforme d'essais du laboratoire de mécanique.

J-P. CITEAU demande aux départements de lui faire remonter un plan de financement des investissements accompagné d'un argumentaire (documents disponibles sur le site Intranet de l'IUT).

Il propose au conseil de présenter les 3 premiers projets lors de la demande de financement au titre du retour sur amortissement, à hauteur de 40.000 € en classant dans l'ordre :

- 1 – Portique de sécurité pour le CDI Fleuriaye
- 2 – Laboratoire de mécanique
- 3 – Machine de traction compression

Le conseil approuve le principe d'une demande de retour sur amortissement à hauteur de 40.000 € ainsi que le classement proposé, à l'unanimité moins une abstention.

5 – Préparation de la journée « Portes Ouvertes » du 30 janvier 2010 et Budget communication 2010

La préparation de la journée du 30 janvier est en cours, une réunion de mise au point sera programmée pour le site de la Fleuriaye. Pour le site Joffre, les départements s'organisent de façon autonome.

Le service communication va mettre à jour les documents « programme » distribués sur chaque site pour permettre d'évaluer le nombre de visiteurs.

En revanche, la possibilité d'une 2^{ème} journée « portes ouvertes » le 6 mars, sujet déjà débattu lors du conseil de direction du 16/11/2009 et ayant fait l'objet d'une réponse négative, a été évoquée à nouveau lors de la dernière réunion des responsables de communication.

J-P. Guérin justifie la demande au niveau de QLIO par les difficultés de recrutement du département : il souhaite également toucher un public à bac+2 qui viendra sur le site de la Chantierie pour la journée « portes ouvertes » des grandes écoles en présentant nos licences professionnelles, mais ne souhaite pas être le seul département à ouvrir ses portes.

C. MILLET évoque également la possibilité d'un stand IUT sur le site de la Chantierie, suite à ses échanges avec le département GEII de Polytech'.

Le conseil ayant débattu des 2 propositions, maintient sa décision de ne pas organiser une 2^{ème} journée « portes ouvertes » et rejette également l'installation d'un stand IUT à Polytech' le 6 mars.

C. ROUEIRE commente le budget prévisionnel 2010 pour le service communication (document disponible sur l'Intranet de l'IUT).

La décision de ne pas organiser une 2^{ème} journée « portes ouvertes », en diminuant le coût des insertions publicitaires de 2.194 €, permet d'envisager le financement de demandes émanant des responsables de communication des départements, telles que tee-shirts ou tirages des brochures pédagogiques en couleur pour les salons.

J. SALLÉ informe brièvement le conseil sur les manifestations à venir :

- Salon Studyrama les 22 et 23 janvier
- Forum poursuites d'études concernant les 5 départements du site de la Fleuriaye le 28 janvier.
- Course en cours : à l'occasion de cette manifestation, des lycéens seront accueillis dans le cadre de « Université à l'Essai », un stand de l'Université sera mis en place à côté de l'accueil principal.

6 - Paiement des enseignants - nouveau système de paiement mis en place dans le cadre des RCE

En l'absence de directives de la présidence sur le calcul du service d'enseignement des enseignants de statut universitaire (en application du décret du 25 avril 2009), C. ROUEIRE propose d'appliquer aux enseignants de statut universitaire (sauf ATER et moniteurs) la même règle de calcul que celle des enseignants du second degré, à savoir que les TP seront décomptés en TD dans la limite du service statutaire, et ce pour l'année universitaire en cours.

Au delà de 192 TP pour les enseignants de statut universitaire, de 384 TP pour les enseignants du second degré, un coefficient de 0,666 serait appliqué sur les TP à rémunérer en heures complémentaires.

J-P. CITEAU a envoyé au mois de décembre un mail au président en ce sens, lui indiquant quel serait notre mode de calcul en l'absence de directives officielles avant le 4 janvier. Il n'a pas reçu d'accusé réception à ce jour.

Le BME de l'université nous a demandé une simulation des coûts en fonction des divers modes de calcul, en prenant comme référence l'année universitaire 2008-2009 :

- Celui retenu par Polytech', à savoir décompter cours et TD en priorité dans le service statutaire et compléter par des TP si nécessaire, augmenterait la charge de 600 TD
- Si l'on comptabilisait la totalité des TP en TD, l'augmentation serait de 2500 TD.

L'université n'a pas demandé de simulation avec le service statutaire tel que défini par le ministère, à savoir de façon calendaire.

Avec l'alignement sur le mode de calcul appliqué aux enseignants du second degré, l'augmentation est de 2.000 TD. Mais cette solution n'a pas été envisagée par l'université car c'est une spécificité de l'IUT de Nantes.

L'Université nous avait fait savoir que les vacataires ne pourraient pas être payés en janvier du fait du passage aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2010 et de la restructuration complète de la paye qui en résulte.

Le BME de l'IUT a donc prévu un paiement anticipé au mois de décembre, la situation financière de l'IUT le permettant, soit environ 2.000 heures TD au titre de l'année universitaire 2009-2010. Cela permet donc de compenser pour le budget 2010 l'augmentation des charges consécutive au mode de calcul proposé pour le service statutaire des enseignants de statut universitaire.

Après en avoir débattu, le conseil de direction décide d'aligner le mode de calcul du service statutaire des enseignants de statut universitaire sur celui des enseignants du second degré, mesure valable pour l'année universitaire 2009-2010 uniquement, dans l'attente des directives de l'université.

7– Elections en cours

1. Élection des représentants du personnel au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTPU) : le scrutin est organisé au niveau national, uniquement par correspondance. Le matériel de vote sera adressé par courrier interne à tous les enseignants concernés, la date limite de réponse, par voie postale uniquement, étant fixée au 4 février.
2. Élection en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à siéger au comité technique paritaire ministériel de l'Enseignement Supérieur (CTPMESR) : le scrutin aura lieu le 19 janvier de 9 h à 16h. Les personnels du site Joffre votent en salle du conseil et ceux du site de la Fleuriaye à Polytech'. Ne sont pas électeurs les personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire et les personnels ITRF. Si le quorum n'est pas atteint, un 2^{ème} tour sera organisé le 27 avril.
3. Élections des représentants des étudiants aux 4 conseils de l'université, Conseil d'administration, Conseil des études et de la vie universitaire, conseil scientifique et conseil universitaire des relations internationales : scrutins prévus courant mars.

8 – Conventions de stages

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009, modifiant l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006, oblige les entreprises à verser une gratification aux étudiants qu'elles accueillent en stage pour une durée supérieure à 2 mois consécutifs : cette disposition est applicable aux conventions de stage conclues depuis le 26 novembre 2009. Le montant de la gratification est égale à 417,09€ pour 35 h semaine (cf. arrêté du 8 novembre 2009 fixant le plafond de SS pour 2010).

J-P. CITEAU interroge les chefs de département sur les réactions des entreprises quant à la nouvelle formulation des conventions de stage.

S. LE LOCH indique qu'à ce jour, toutes les conventions envoyées pour la LP I2P ont été refusées par les entreprises.

D. MARQUET a évité les problèmes en modifiant le texte de la convention : il propose 2 options aux entreprises, une durée de 2 mois consécutifs pour les entreprises qui acceptent la gratification ou un stage scindé dans le cas contraire.

En QLIO, le stage de 2^{ème} année de DUT et de LP Logiquel est scindé en 2 périodes avec des intitulés différents (diagnostique et projet). J-P. GUÉRIN attend une réponse de la DEVU pour savoir si cela permet d'éviter aux entreprises l'obligation de gratifier les stagiaires.

– En GTE, le stage est scindé en 2 parties.

– En GEII, il est proposé des conventions de 8 semaines et un avenant ultérieurement.

Il faut impérativement trouver une solution pour emporter l'adhésion des entreprises, car sans stage, un étudiant ne peut obtenir son diplôme. Mais il est évident que ces solutions pour contourner le texte ne nous protégeront pas en cas de recours : dans le modèle de convention envoyé par la DEVU, les 2 mois consécutifs indiqués dans le texte ont été changés en 2 mois ou 40 jours pour que cela s'applique aux formations dont le stage se déroule tout au long de l'année à raison de 2 jours/semaine.

Le conseil ne prend pas de décision définitive dans l'attente de la réponse de la DEVU et d'informations complémentaires sur les modalités d'application du texte dans les autres IUT de France. Mais le directeur autorise les chefs de département à prendre quelques risques pour l'année en cours.

8 – Questions diverses

- D. Lambert est absente du service de la Scolarité pour raison de santé
- Le jury de S1/S3 est prévu le 11/02 à 8h30 sur le site de la Fleuriaye
- Le jury de recrutement est prévu le 20/05 à 9h00 sur le site de la Fleuriaye.
- Le jury de DUT aura lieu le 06/06 à 8h30 sur le site Joffre.

Outils informatiques

– J. GRELLIER n'est pas satisfait du logiciel SCODOC qui ne permet toujours pas l'édition des bulletins de notes en adéquation avec le PPN informatique.

– Logiciel d'emploi du temps :

Le départ à la retraite de J. HANEN pose le problème de la maintenance du logiciel GestEdt.

Une présentation à l'IUT du logiciel CELCAT préconisé par l'université n'a pas convaincu les participants du fait du peu de fonctionnalités proposées.

Il existe en effet 3 catégories de logiciel d'emploi du temps : édition uniquement, logiciel avec la gestion de quelques contraintes et routeur d'emploi du temps.

GestEdt intègre certaines contraintes contrairement à des outils comme CELCAT qui ne gère que l'édition.

J-P. CITEAU demande aux chefs de départements de se renseigner auprès de leurs ACD respectives sur SCODOC et les divers outils d'emploi du temps et propose de finaliser les 2 dossiers pour le mois de juin 2010.

- Les enseignants de l'Ecole de Technologie Supérieure de l'Université de Montréal reviennent à l'IUT le 5 février pour rencontrer plus longuement les étudiants intéressés par des poursuites d'études dans leur école. Ils seront accueillis le matin sur le site Joffre à partir de 9h30, où ils verront les étudiants vers 10h, puis sur le site de la Fleuriaye vers 14h.

Le 28 janvier, dans le cadre du forum poursuites d'études du site de la Fleuriaye, une visioconférence est prévue avec l'ETS à 15H30.

Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 8 mars 2010 sur le site Joffre.